



Rémunération

La rémunération ci-dessous est présentée à titre indicatif. Le nombre de jours de formation peut être réduit

Le nombre de jours à rémunérer inclut la préparation, les formations, le retex, le repos compensateur et le séjour de cohésion.

- **Rémunération dans le cas de mise à disposition.** Remboursement du coût du salarié à l'employeur selon le nombre de jour indiqué ci-dessous.
- **Rémunération journalière brute en CEE (contrat d'engagement éducatif)**

Fonction d'encadrement	Montant par jour d'encadrement	Nb de jour (maximum) à rémunérer <u>1er séjour</u>	Nb de jour (max) à rémunérer <u>2e ou 3e séjour</u>
Chef de centre	137,60 €	47	44
Adjoint au chef de centre	114,90 €	34	31
Cadre spécialisé	91,90 €	30	27
Cadre de compagnie	91,90 €	24	24
Tuteur de maisonnée	68,90 €	24	24